

Vous avez un salarié en arrêt maladie, en congé maternité ou paternité ?

Un de vos salariés est victime d'un accident du travail ?

Rendez-vous sur www.net-entreprises.fr et faites vos déclarations en ligne ! Plus de frais d'affranchissement en recommandé et une transmission instantanée de votre déclaration !

Pour consulter les bordereaux de paiement de vos indemnités journalières subrogées connectez-vous dès à présent sur www.net-entreprises.fr. Ces informations sont disponibles sur net-entreprises sous le nom de BPIJ (bordereaux de paiement d'indemnités journalières) pour toutes les entreprises inscrites à la déclaration « attestations de salaires en ligne pour le versement d'indemnités journalières ».

Si vous avez besoin d'être accompagné dans vos démarches d'inscription ou lors de votre première déclaration en ligne, Marie-Bénédicte Fayet, déléguée aux téléservices est à votre disposition au 04 70 48 37 31.

N'oubliez pas notre site Internet www.ameli.fr ! Une information claire et utile vous y attend dans la rubrique « Vous êtes employeur ». Retrouvez notre newsletter dans les pages locales !